

# **COMMUNE DE VILLECHETIVE**

## **Compte rendu de la séance du 30 septembre 2017**

Secrétaire de la séance: Frédéric FRISSON

Présents: Nicole VIÉ, Didier PARIS, Mélanie CHAABOUB, Véronique LARRIVÉ, Frédéric FRISSON, Olivier THIBAUT, Eric VERRIER, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Claude VINCENT-VIRY

### **Ordre du jour:**

- INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL
  - ÉLECTION DU MAIRE
  - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
  - ÉLECTION DES ADJOINTS
  - PROCLAMATION DU TABLEAU OFFICIEL
  - DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS ET DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
  - INDÉMNITÉS DES ÉLUS
  - DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGUÉS
- QUESTIONS DIVERSES

### **Délibérations du conseil:**

#### **\* DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS ET DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ( 2017 DE 19)**

Mme le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

1. De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées (Redevances d'occupations du domaine public);
2. De procéder, dans les limites fixées à 200 000.00€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
3. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
4. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
5. De passer les contrats d'assurance,

6. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
7. De mandater les dépenses et les recettes,
8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
10. De décider l'aliénation de gré en gré de bien mobiliers jusqu'à 4600 euros,
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
12. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions,
13. De régler les conséquences dommageables aux accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 euros,
14. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 70 000 euros.

C'est une position de principe qui permet en cas d'urgence de décider sans réunir le conseil municipal, à charge pour le Maire d'en rendre compte au conseil municipal dès que possible.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de confier à Madame le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article précité, pour la durée du présent mandat.

#### \* INDÉMNITÉS DES ÉLUS ( 2017 DE 20)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits et votés au budget

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, et avec effet au 01 octobre 2017 de reconduire le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes à savoir:

Suivant la strate de population de moins de 500 habitants.

Pour le Maire : Taux 17 % de l'indice brut 1015

Pour les Adjointes : Taux 6,6 % de l'indice brut 1015

Le montant des indemnités sera indexé en fonction de l'évolution de la grille indiciaire et reconductible automatiquement pendant toute la durée du mandat.

#### Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes de Villechétive

Population total -500 habitants

	<i>Fonction</i>	<i>% de l'indice brut terminal de la fonction publique</i>	<i>Indemnités brutes mensuelle en euros</i>	<i>Indemnités brutes annuelle en euros</i>
<b>Nicole VIÉ</b>	Maire	17.00%	658.01	7 896.14
<b>Didier PARIS</b>	1er Adjoint	6.60%	255.46	3 065.56
<b>Mélanie CHAABOUB</b>	2ème Adjointe	6.60%	255.46	3 065.56

**\* Désignation des délégués communautaires dans les syndicats ( 2017 DE 21)**

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu des élections partielles, que la collectivité membre de Syndicat et de commissions, désigne les délégués et suppléants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité met à jour le tableau des commissions communales et des syndicats comme suit:

**COMMISSIONS COMMUNALES:**

<b>Finances-Budget</b>	<b>Responsable:</b> Mélanie CHAABOUB <b>Membres:</b> Didier PARIS, Véronique LARRIVÉ, Olivier THIBAUT, Christine CHAPARRO
<b>Travaux et aménagement communal</b>	<b>Responsable:</b> Christian CHIESA <b>Membres:</b> Didier PARIS, FRISSON Frédéric, LARRIVÉ Véronique, Olivier THIBAUT, Eric VERRIER, Claude VINCENT-VIRY
<b>Urbanisme</b>	<b>Responsable:</b> Frédéric FRISSON <b>Membres:</b> Didier PARIS, Frédéric FRISSON, Véronique LARRIVÉ, Mélanie CHAABOUB, Olivier THIBAUT, Eric VERRIER, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Claude VINCENT-VIRY
<b>Fêtes-Cérémonies-Associations</b>	<b>Responsable:</b> Didier PARIS <b>Membres:</b> Didier PARIS, Frédéric FRISSON, Véronique LARRIVÉ, Mélanie CHAABOUB, Olivier THIBAUT, Eric VERRIER, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Claude VINCENT-VIRY
<b>Commission d'appel d'offre</b>	<b>Responsable:</b> Nicole VIÉ <b>Membres titulaires:</b> Didier PARIS, Olivier THIBAUT, Christian CHIESA <b>Membres suppléants:</b> Mélanie CHAABOUB, Eric VERRIER, Claude VINCENT-VIRY
<b>Bulletin Municipal</b>	<b>Responsable:</b> Mélanie CHAABOUB <b>Membres:</b> Didier PARIS, Frédéric FRISSON, Véronique LARRIVÉ, Olivier THIBAUT, Eric VERRIER, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA

**AUTRES:**

<b>CCVPO</b>	<b>Déléguée:</b> Nicole VIÉ <b>Suppléant:</b> Didier PARIS
<b>CCAS</b>	<b>Présidente:</b> Nicole VIÉ <b>Membres internes:</b> Didier PARIS, Mélanie CHAABOUB, Frédéric FRISSON, Christian CHIESA, Christelle ERGO <b>Membres externes:</b> René AUBELLE, Ernerstine BETHMONT, Robert TANFIN, Martine GUITTON
<b>Délégué SPANC</b>	Didier PARIS
<b>Réseau Rural d'Education (RRE)</b>	<b>Titulaire:</b> Nicole VIÉ <b>Suppléant:</b> Olivier THIBAUT
<b>Regroupement Pédagogique Villechétive-Arces</b>	<b>Membres:</b> Nicole VIÉ, Mélanie CHAABOUB, Olivier THIBAUT, Christine CHAPARRO

**SYNDICATS:**

<b>AGEDI</b>	Mélanie CHAABOUB
<b>Syndicat Fourrière du Sénonais</b>	<b>Titulaire:</b> Nicole VIÉ <b>Suppléante:</b> Christine CHAPARRO
<b>Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY)</b>	<b>Titulaire:</b> Christian CHIESA <b>Suppléant:</b> Claude VINCENT-VIRY
<b>Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord Est (SMAEP)</b>	<b>Titulaires:</b> Didier PARIS, Christian CHIESA <b>Suppléants:</b> Olivier THIBAULT, Frédéric FRISSON
<b>Comité d'Action Sociale - CNAS</b>	<b>Représentant des élus:</b> Mélanie CHAABOUB <b>Représentant des agents:</b> Stéphane GABRIEL
<b>Syndicat d'Initiative de Cerisiers - SI Cerisiers</b>	<b>Titulaire:</b> Frédéric FRISSON <b>Suppléante:</b> Nicole VIÉ
<b>Association UNA</b>	Mélanie CHAABOUB Christelle ERGO
<b>Association ADMR</b>	Christine CHAPARRO Christelle ERGO

**QUESTIONS DIVERSES :**

- M. Frédéric FRISSON demande si quelqu'un serait au courant des problèmes de connexion internet sur la commune.

Il semblerait que des travaux soit prévus la semaine du 05 octobre 2017 sur le central de Cerisiers.

Fin de la séance à 21h10